

Le 7 mai 2007

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Laurent Habel, Yvon-Paul Morissette, André Drolet et Robert Pilote, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 07-165 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 2 avril 2007, tel que rédigé.
Procès-verbal du 2-04-07

Rés. 07-166 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 23 avril 2007, tel que rédigé.
Procès-verbal du 23-04-07

Parc Petit-Faubourg Attendu que madame Pauline Bourgault, résidente au 11 rue du Seigle, nous a adressé une lettre concernant l'installation du module de jeux de type grimpeur réalisé l'été passé;

Attendu que cette demande a déjà été traitée par la commission municipale des loisirs le 20 septembre 2006 et qu'une recommandation de plantation d'arbres a été déposée au conseil municipal;

Attendu que le conseil municipal a accepté cette recommandation;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet que le conseil municipal maintienne la résolution #06-25 de la commission municipale des loisirs ou permette à madame Bourgault de réaliser un aménagement sur sa propriété afin de conserver son intimité. Un montant maximum de 500 \$ pourra lui être versé, sur présentation des pièces justificatives, pour permettre cet aménagement. De plus, il lui sera mentionné que cette offre est finale et non négociable.

Cette proposition n'étant pas appuyée, elle est rejetée.

Rés. 07-167 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 2 avril 2007 de la Commission municipale des loisirs, à l'exclusion de la résolution #07-21.
Procès-verbal du 02-04-07
CML

Rés. 07-168 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal retourne à la Commission municipale des loisirs le dossier de madame Pauline Bourgault concernant la problématique relative à l'emplacement du module de jeu « Grimpeur des araignées » dans le parc du Petit-Faubourg, pour qu'elle lui soumette une nouvelle recommandation. Avant de soumettre cette recommandation, une rencontre devra être organisée avec madame Bourgault.
Recommandation CML
Parc du Petit-Faubourg

Rés. 07-169 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois d'avril 2007, telles qu'énumérées à l'annexe "A" du présent procès-verbal.
Comptes du mois

Rés. 07-170 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal paie le compte suivant relatif au règlement #05-481 :
Compte règl. #05-481

265- Ministre des finances	4 000,00\$
----------------------------	------------

Rés. 07-171 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive la brigade des pompiers de St-Ferréol-les-Neiges à la 15^e édition du Festival régional des pompiers de Charlevoix qui se tiendra du 3 au 5 août 2007 à l'Isle-aux-Coudres. Le coût d'inscription est de 120 \$ pour la brigade.

Rés. 07-172 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle son abonnement aux revues Fire Fighting in Canada (8 revues) et Canadian Firefighter (4 revues), au coût de 34,82\$.

Rés. 07-173 Attendu que le Clan de l'Oie Blanche Côte-de-Beaupré est un organisme à but non lucratif qui gère une base de plein air pour les jeunes, soit les Scouts de la Côte-de-Beaupré;

Subvention Attendu que la base de plein air est située sur le territoire de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges (lot 312-P);

Clan de l'Oie Blanche Attendu que le Clan de l'Oie Blanche demande une aide financière correspondant au montant dû sur les taxes municipales de 2007;

Attendu que le conseil municipal juge la demande acceptable;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière au Clan de l'Oie Blanche Côte-de-Beaupré d'un montant correspondant aux taxes municipales 2007 pour leur immeuble (lot 312-P), soit la somme de 138,77\$.

Rés. 07-174 Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges et de la qualité de vie de ses citoyens;

Journées de la culture Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges manifeste déjà, par son adhésion au Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts et aux lieux culturels;

Attendu qu'une vaste campagne d'abonnement à la bibliothèque municipale se tiendra pendant tout le mois de septembre;

Attendu que ces événements se fondent sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu :

QUE la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges, à l'instar du Gouvernement du Québec, proclame ***Journées de la culture*** le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture et à la place privilégiée qu'y occupe sa bibliothèque.

Rés. 07-175
Projet de
lotissement
lot 694-P

Attendu les différents plans projet de lotissement présentés par monsieur Yvan Blouin pour subdiviser le lot 694-P ;

Attendu que la topographie du terrain fait en sorte qu'il est impossible de créer une rue sur le lot 694-P, au nord de la rue des Sources, sans avoir une pente conforme à notre règlement de lotissement ;

Attendu que la création d'une rue conforme aux dispositions du règlement de lotissement sur le lot 694-P ferait en sorte que les terrains seraient à 4.5 mètres ou 6 mètres au-dessus du niveau de la rue ;

Attendu les frais onéreux qu'entraînerait la construction d'une rue sur ce terrain ;

Attendu que chaque lot aurait une façade sur rue avec une dimension minimale de 10,5 mètres ;

Attendu que chaque terrain serait individuellement desservi par les services d'aqueduc et d'égout reliés à la rue Soumande ;

Attendu qu'une entrée privée serait créée par servitude pour desservir les six (6) terrains ;

Attendu que le projet vise à conserver le boisé et à intégrer les constructions à celui-ci ;

Attendu que les matériaux à privilégier pour les résidences seraient le bois et la pierre ;

Attendu que les terrains auraient une superficie d'environ 3 000 à 4 000 mètres carrés ;

Attendu qu'un sentier piétonnier serait prévu à la limite est du développement pour permettre l'accès aux résidants du secteur vers le Mont Ste-Anne, que celui-ci aura une largeur minimale de 3 mètres et qu'il sera cédé à la municipalité ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le plan projet de lotissement, « OPTION F », déposé par monsieur Yvan Blouin. Cette approbation est faite aux conditions suivantes :

- 1) qu'une modification soit apportée aux règlements de zonage #88-184 et de lotissement (#88-185) pour prévoir une zone où les dimensions sont réduites;
- 2) que le service incendie puisse intervenir dans ce projet avec un débit et une pression d'eau suffisante;

De plus, une vérification devra être faite pour renseigner les propriétaires sur la nécessité d'installer un surpresseur individuel si le dénivelé ne leur permet pas d'avoir une pression d'eau suffisante dans leur résidence.

Rés. 07-176
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour différents projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les

PIIA ;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>
144 rue du Flanc	Unifamiliale isolée
29 rue du Franc-Clos	Agrandissement
155 rue de la Cavée	Unifamiliale isolée
78 rue des Hirondelles	Unifamiliale isolée
8 rue du Mil	Construction d'un deck de piscine

Rés. 07-177
Demande
d'autorisation
pour village
miniature

Attendu la demande de monsieur Camille Boutet pour l'implantation d'un village miniature dans la grange du Gîte Orivoir ;

Attendu que cet usage pourrait être considéré comme complémentaire au gîte en contribuant à augmenter l'agrément de celui-ci ;

Attendu que les dispositions du règlement de zonage concernant les usages complémentaires devront être respectés (enseigne, superficie maximale à utiliser, etc.) ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la demande de monsieur Camille Boutet afin de permettre l'installation d'un village miniature comme usage complémentaire au gîte Orivoir.

Rés. 07-178
Mandat CCU
zones IA

Attendu que le plan de zonage actuel comporte plusieurs zones IA;

Attendu que la municipalité a obtenu un avis juridique confirmant que le libellé actuel des usages permis dans les zones IA est plus permissif que ce que la responsable de l'urbanisme et les membres du conseil croyaient;

Attendu que le conseil municipal souhaite maintenir les usages ayant cours présentement dans les zones IA;

Attendu que le conseil municipal souhaite également assurer un développement harmonieux de son territoire;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal mandate la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, à procéder à une analyse de chacune des zones IA sur le territoire de la municipalité, à concevoir les solutions possibles pour ces mêmes zones et en préciser les avantages et désavantages et à soumettre ses recommandations au comité consultatif d'urbanisme.

- Rés. 07-179
Proposition
zone indust-
rielle Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal demande à la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, d'analyser les emplacements potentiels pour établir une zone industrielle qui ne serait pas contraignante pour les secteurs résidentiels à proximité.
- Rés. 07-180
Adoption
règl. #07-532 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 07-532 modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges modifiant diverses dispositions. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
- Rés. 07-181
Adoption
règl. #07-532
(1) Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyée par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 07-532 (1) modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges créant la zone CR/A3. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
- Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel , à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement de modification du règlement de zonage #88-184 modifiant les dispositions particulières de la zone RA/A6 et la délimitation de la zone RV2. Une dispense de lecture est demandée.
- Rés. 07-182
Adoption
premier projet
de règl. #07-
534 Il est proposé par monsieur André Drolet, appuyée par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 07-534 modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges modifiant les dispositions particulières applicables à la zone RA/A6 et la délimitation de la zone RV2. Ce premier projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
- Rés. 07-183
Adjudication
de l'emprunt
du règl. #94-
327 Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu:

Que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt au montant de 623 700 \$ par billets en vertu du règlement numéro 94-327 au prix de 98.196 et échéant en série 5 ans comme suit:
- | | | |
|------------|--------|-------------|
| 50 200 \$ | 4.10 % | 14 mai 2008 |
| 52 500 \$ | 4.10% | 14 mai 2009 |
| 55 100 \$ | 4.15% | 14 mai 2010 |
| 57 600 \$ | 4.15% | 14 mai 2011 |
| 408 300 \$ | 4.25% | 14 mai 2012 |
- Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.
- Rés. 07-184
Modalités de
l'émission du
financement
du règl. #94-
327 Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges se propose d'emprunter par billets un montant total de 623 700 \$ en vertu du règlement #94-327;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette, appuyé par madame Monique Goulet et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

Que les billets seront datés du 14 mai 2007;

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 50 200 \$
2. 52 500 \$
3. 55 100 \$
4. 57 600 \$
5. 60 400 \$
5. 347 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 14 mai 2007), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 94-327 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Rés. 07-185
Adjudication
de l'emprunt
du règle. #07-
524

Il est proposé par monsieur André Drolet, appuyé par madame Monique Goulet et unanimement résolu:

Que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins Mont-Ste-Anne pour son emprunt au montant de 11 250 \$ par billets en vertu du règlement #07-524 au prix de 100 et échéant en série 5 ans comme suit:

2 000 \$	5.75%	14 mai 2008
2 100 \$	5.75%	14 mai 2009
2 200 \$	5.75%	14 mai 2010
2 400 \$	5.75%	14 mai 2011
2 550 \$	5.75%	14 mai 2012

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Rés. 07-186
Contrat rac-
cordement
puits #4 et 5

Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour le « Projet Q03638 : Aménagement et raccordement (1 500 m.li.) de deux (2) puits en eau potable, comprenant des travaux de mécanique de procédé, d'électricité, d'instrumentation et contrôle, de structure et de ventilation, ainsi que le remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc sur l'avenue Royale (500 m. li.) »;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

<u>Nom</u>	<u>Documents demandés</u>	<u>Prix soumis</u>
Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.	conforme	1 133 391,43\$
Giroux & Lessard ltée	conforme	1 168 646,25\$
Les Excavations Lafontaine inc.	conforme	1 074 760,45\$
Métro Excavation inc.	conforme	1 095 067,48\$
Aurel Harvey et fils inc.	conforme	1 337 436,85\$

<u>Nom</u>	<u>Documents demandés</u>	<u>Prix soumis</u>
Simon Thivierge et fils inc.	conforme	1 139 368,96\$
Ladufo inc.	conforme	981 778,78\$
Les Entreprises Jacques Dufour et fils inc.	conforme	1 136 960,71\$
Excavations RSR inc.	conforme	1 251 722,52\$
Charles-Auguste Fortier inc.	conforme	1 355 899,03\$

Attendu que la municipalité est toujours en attente du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour ces travaux;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat d'Aménagement et raccordement (1 500 m.li.) de deux (2) puits en eau potable, comprenant des travaux de mécanique de procédé, d'électricité, d'instrumentation et contrôle, de structure et de ventilation, ainsi que le remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc sur l'avenue Royale (500 m. li.), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ladufo inc., conditionnellement à l'obtention de l'autorisation délivrée par le MDDEP. Le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, sont autorisés à signer le contrat.

Rés. 07-187 Contrat Chambres de réduction de pression #3 et 4	Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour le « Projet Q03622 : Travaux d'aqueduc effectués sur les chambres de réduction de pression #3 de l'avenue Royale et #4 de la rue du Faubourg »;
	Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

<u>Nom</u>	<u>Documents demandés</u>	<u>Prix soumis</u>
Aurel Harvey et fils inc.	Conforme	98 498,38\$
Turcotte 1989 inc.	Conforme	65 179,40\$
Les Entreprises Jacques Dufour et fils inc.	Conforme	91 683,15\$
Filtrum inc.	Conforme	65 407,30\$
La Cie Wilfrid Allen ltée	Conforme	67 914,20\$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat de réfection des chambres de réduction de pression #3 et 4 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Turcotte 1989 inc. Le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, sont autorisés à signer le contrat.

Rés. 07-188 Contrat construction rue du Coteau	Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour le « Projet Q12045 : Travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les rues du Coteau, de la Colline et du Sommet (290 m.li.);
	Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

<u>Nom</u>	<u>Documents demandés</u>	<u>Prix soumis</u>
Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.	conforme	330 227,10\$
Giroux & Lessard ltée	conforme	290 172,42\$
Les Excavations Lafontaine inc.	conforme	286 136,42\$

<u>Nom</u>	<u>Documents demandés</u>	<u>Prix soumis</u>
Métro Excavation inc.	conforme	297 023,21\$
Ladufo inc.	conforme	251 740,02\$
Les Entreprises Jacques Dufour et fils inc.	conforme	284 040,02\$
Fernand Harvey & fils inc.	conforme	333 873,50\$
Excavation M. Vézina	conforme	292 549,75\$
Les Excavations Rodrigue inc.	conforme	325 679,82\$
Déneigement Daniel Lachance inc.	conforme	284 080,19\$
André Lachance Exc. Terrassement inc.	conforme	270 191,63\$
9002-7210 Québec inc., Éric Tremblay	conforme	314 267,55\$
Charles-Auguste Fortier inc.	conforme	324 757,50\$
Henri Labbé & Fils inc.	conforme	282 744,31\$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat de construction de la rue du Coteau (aqueduc, égout et voirie) reliant la rue du Sommet à la rue du Flanc au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ladufo inc. Le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, sont autorisés à signer le contrat.

- Rés. 07-189 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil
Servitude lots municipal :
234, 235, 236
et 238 1. accepte de messieurs André et Guy Cinq-Mars la cession d'une servitude réelle et
perpétuelle pour le passage d'un tuyau d'aqueduc sur une partie des lots 234, 235, 236
et 238 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, tel que décrit à la minute 9847
préparée par monsieur Benoit Giasson, arpenteur-géomètre;

2. verse une indemnité de 1 940 \$ pour cette servitude, payable lors de la signature de
l'acte de servitude par la municipalité;

3. mandate Maître Claude Samson, notaire, à rédiger l'acte de servitude;

4. accepte que cette servitude comporte toutes les clauses et conditions retrouvées
habituellement dans les actes de ce genre;

5. autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-
trésorier, monsieur François Drouin, à signer tout acte et document pouvant donner effet
à la présente résolution;
- Rés. 07-190 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil
Cession pour municipal :
parc, lots
410-84 et 1. accepte de LANB Investissement inc. (messieurs Nicolas Boucher et Lincoln Anderson)
410-87 la cession des lots 410-84 et 410-87 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol;

2. accepte cette cession pour fins de parcs et terrains de jeux pour le développement des
Gradins – Rue du Flanc Phase II (projet no Q10142) et le développement – Rue de la
Colline phase II (Projet Q08384);

3. rembourse au promoteur 9146-2572 Québec inc. du développement de la rue de la
Colline la somme de 7 706 \$ pour les sommes déjà versées pour les fins de parcs et
terrains de jeux lors de la subdivision des terrains de la phase II de son projet et annule
le montant de 2 296 \$ en compte à recevoir pour le même objet.

4. accepte la cession en sa faveur d'une partie du lot 410-85 du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol pour devenir la rue du Coteau et borné comme suit :
- au nord-ouest par le lot 410-82;
 - au nord-est par le lot 408-21 (rue);
 - au sud-est par le lot 410-83; et
 - au sud-ouest par une autre partie du lot 410-85 (rue) appelée à devenir la continuité de la rue du Flanc;
5. autorise le maire monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer tout acte et document pouvant donner effet à la présente résolution;

- Rés. 07-191
Fauchage
d'herbe
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la proposition de Alain Soulard enr. pour effectuer le fauchage d'herbe suivant un coût de 75 \$/l'heure.
- Rés. 07-192
Lignage de
rues
- Attendu que la municipalité a mandaté la ville de Château-Richer à procéder aux invitations pour le traçage des bandes de marquage routières;
- Attendu que les soumissions reçues pour l'ensemble des travaux de lignage des municipalités impliquées se résument comme suit :

	<u>Global</u>	<u>St-Ferréol-les-Neiges</u>
Entreprise Gonet BG inc.	21 652 \$	3 565,50\$
Dura Lignes inc.	26 409 \$	4 404,30\$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal retienne le plus bas soumissionnaire, soit Entreprises Gonet BG inc. pour le lignage des rues de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges.

- Rés. 07-193
Contrat
armoires de
cuisine
- Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat de fabrication et d'installation d'armoires de cuisine à l'Hôtel de ville à Cuisines Miro, au montant de 1 100 \$ + taxes, suivant la proposition déposée en date du 28 mars 2007.
- Rés. 07-194
Nomination
lieutenant
incendie
- Attendu que les effectifs du service incendie sont passés de 18 à 24 pompiers à temps partiel;
- Attendu qu'il y a lieu d'augmenter le nombre d'officiers pour que lors d'un incendie le nombre de pompiers sous la responsabilité de chaque officier soit limité;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal nomme monsieur Germain St-Hilaire à titre de lieutenant au service incendie. La municipalité lui fournira un appareil de communication multifonctions comme aux autres officiers.

- Rés. 07-195
Approbation
règlement
Régie inter-
municipale
- Attendu que la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré a adopté un règlement d'emprunt pourvoyant à faire un emprunt par billets de 130 000 \$ et à décréter l'achat d'une surfaceuse électrique usagée;
- Attendu que le Code municipal prévoit que le conseil municipal de chaque municipalité doit approuver ou refuser le règlement;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le règlement #2007-01 pourvoyant à faire un emprunt par billets de 130 000 \$ et à décréter l'achat d'une surfaceuse électrique usagée.

- Retrait d'une conseillère Compte tenu de son lien de parenté avec l'une des personnes engagées, madame Monique Goulet se retire.
- Rés. 07-196 Personnel camp d'été Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal procède à l'engagement du personnel suivant pour le camp d'été 2007 et le camp des adolescents :

CAMP D'ÉTÉ

Responsable d'équipe

Isabelle Maltais

Animateurs(trices)

Emmanuelle Pichard-Jolicoeur
Gabrielle Guilbault
Marie-Ève Lachance
Marie Julien
Annie Boisvert
Isabelle Le Siège
Emmanuelle Lessard
Roxane Blouin

CAMP ADOS

Responsable d'équipe

Marianne Côté

Animateur(trice)

Jean-Philippe Poulin

- Retour d'une conseillère Madame Monique Goulet revient siéger à la table du conseil.
- Retrait d'un conseiller Compte tenu qu'il travaille pour l'un des soumissionnaires pour le transport des jeunes du camp d'été, monsieur Laurent Habel se retire.
- Rés. 07-197 Contrat transport camp d'été Attendu que la municipalité a invité trois (3) entreprises d'autobus pour le transport des jeunes du camp d'été et du camp pour adolescents;
- Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

	<u>Bloc A</u>	<u>Bloc B</u>
Tours Côte-de-Beaupré Mont-Ste-Anne	13 775 \$	945 \$
Autobus Beaupré	16 037 \$	595 \$
Autobus des Monts inc.	15 058 \$	870 \$

Attendu que le devis de soumission prévoit que le contrat est accordé au plus bas soumissionnaire du Bloc A;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat pour le transport des jeunes du camp d'été et du camp pour adolescents au plus bas soumissionnaire, soit Tours Côte-de-Beaupré Mont-Ste-Anne. Le directeur des loisirs, monsieur Martin Pouliot, est autorisé à signer le contrat.

Retour du conseiller

Monsieur Laurent Habel revient siéger à la table du conseil.

Rés. 07-198
Appui
CODESC

Attendu que des membres de la Corporation de développement des Sept Chutes (CODESC inc.) ont rencontré les membres du conseil municipal le 16 avril 2007;

Attendu que lors de cette rencontre, la CODESC a présenté son *Plan de développement*;

Attendu que dans son document, la CODESC fait part de ses attentes envers la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal :

- 1) appuie le *Plan de développement 2007 – 2012* du Site d'interprétation et de plein air Les Sept Chutes; et
- 2) accorde une subvention de 5 000 \$ pour l'organisation de la Fête de la famille prévue le 11 août 2007.

Rés. 07-199
Versement
O.M.H.

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal verse la moitié de la contribution de la municipalité au déficit anticipé du budget 2007 de l'Office municipal d'Habitation de St-Ferréol-les-Neiges, soit la somme de 2 120 \$.

Rés. 07-200
Piquetage rg
St-Nicolas

Attendu que la municipalité prévoit creuser le fossé dans le secteur du 1046 rang St-Nicolas;

Attendu que la limite de l'emprise du rang St-Nicolas n'est pas clairement identifiée à cet endroit;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal mandate monsieur Benoit Giasson, arpenteur-géomètre, à installer une borne à la limite de l'emprise du rang St-Nicolas, à l'intersection des propriétés du 1046 et 1058 rang St-Nicolas.

Destruction
d'archives

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, informe le conseil municipal que conformément au calendrier de conservation, les archives suivantes sont détruites :

1.1 Administration: Généralités

Tous les documents généraux relatifs à l'administration, antérieurs au 1^{er} janvier 2005, sont détruits.

1.3.1 Administration: Assurances (réclamations)

Tous les dossiers de réclamation réglés, antérieurs au 1^{er} janvier 2005, sont détruits.

1.3.1 Administration: Assurances (généralités)

Tous les documents généraux concernant les assurances, antérieurs au 1^{er} janvier 2005, sont détruits.

1.3.4/9 Administration: Soumissions non retenues

Toutes les soumissions déposées et non retenues, antérieures au 1^{er} janvier 2005, sont détruites.

1.3.8 Administration: Relations publiques

Tous les documents relatifs aux relations publiques, antérieurs au 1^{er} janvier 2005, sont détruits.

1.4.2/1 Administration: Rôle d'évaluation

Tous les rôles d'évaluation intérimaires et registres des mises à jour, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits.

1.4.2/2 Administration: Rôle de perception

Tous les rôles de perception, antérieurs au 1^{er} janvier 1997, sont détruits.

1.4.2/4 Administration: Taxes de secteur (règlements municipaux)

Tous les documents relatifs aux taxes de secteur des règlements municipaux, antérieurs à 1996, sont détruits.

1.4.3/5 Administration: Demandes de renseignement

Toutes les demandes de renseignement, antérieures au 1^{er} janvier 2005, sont détruites.

1.4.7/8 Administration: Enregistrement des chiens

Tous les registres d'enregistrement des chiens et les avis suite à des plaintes, antérieurs au 1^{er} janvier 2005, sont détruits.

1.5.1 Administration: Groupements et associations

Tous les documents d'information de groupements ou d'associations, antérieurs au 1^{er} janvier 2005, sont détruits.

1.5.2 Administration: Compagnies

Tous les documents d'information de compagnies, antérieurs au 1^{er} janvier 2005, sont détruits.

1.5.4 Administration: Organismes

Tous les documents d'information d'organismes, antérieurs au 1^{er} janvier 2005, sont détruits.

2.1 Finances: Généralités

Tous les documents généraux concernant les finances, antérieurs au 1^{er} janvier 2004, sont détruits.

2.6 Finances: Paiement des comptes

Toutes les factures relatives au paiement des comptes, antérieurs au 1^{er} janvier 2000, sont détruites.

2.8 Finances: Subventions accordées

Toutes les subventions accordées, antérieures au 1^{er} janvier 2000, sont détruites

2.9.1/1 Finances: Comptes de taxes

Tous les comptes de taxes municipales, les reçus, les journaux des revenus et encaissements et la correspondance, antérieurs au 1^{er} janvier 2000, sont détruits.

2.9.2 Finances: Comptes à recevoir

Tous les comptes à recevoir (mutations immobilières, factures générales, correspondance), antérieurs au 1^{er} janvier 2000, sont détruits.

2.9.3 Finances: Compensation et remboursement

Toutes les compensations et remboursements gouvernementaux, antérieurs au 1^{er} janvier 2000, sont détruits.

2.9.4/1 Finances: Demandes de subvention

Toutes les demandes de subvention refusées sont détruites

2.9.4/2 Finances: Subventions accordées

Toutes les subventions accordées, antérieures au 1^{er} janvier 2000, sont détruites.

2.9.5/2 Finances: Revenus de placement

Tous les documents relatifs aux revenus de placement, antérieurs au 1^{er} janvier 2000, sont détruits.

2.10 Finances: Transactions bancaires

Tous les chèques, les copies de chèques, les bordereaux de dépôt, les états de compte de la Caisse et la correspondance, antérieurs au 1^{er} janvier 1999, sont détruits.

3.3.1 Gestion du personnel: Dossiers individuels

Tous les dossiers individuels dont ils ne sont plus à l'emploi de la municipalité

depuis 10 ans, sont détruits.

3.3.2/2 Gestion du personnel: Heures de travail

Tous les documents relatifs aux heures de travail, antérieurs au 1^{er} janvier 2002, sont détruits.

3.3.4 Gestion du personnel: Assurance emploi

Tous les documents relatifs à l'assurance emploi, antérieurs au 1^{er} janvier 2000, sont détruits

3.3.5 Gestion du personnel: Accidents du travail

Tous les documents relatifs aux accidents de travail, antérieurs au 1^{er} janvier 2000, sont détruits.

3.3.7 Gestion du personnel: Rémunération, traitement, salaire

Tous les documents relatifs à la rémunération des employés (livres de paye, T4, sommaire) antérieurs au 1^{er} janvier 2000, sont détruits.

3.4.1 Gestion du personnel : Concours d'emploi

Tous les documents relatifs aux concours d'emploi, antérieurs au 1^{er} janvier 2005, sont détruits.

3.4.2 Gestion du personnel : Demande de personnel

Tous les documents relatifs à la demande de personnel, antérieurs au 1^{er} janvier 2005, sont détruits.

3.4.3 Dotation en personnel: Offres de service

Toutes les offres de service, antérieures au 1^{er} janvier 2005, sont détruites.

3.6 Gestion du personnel : Perfectionnement

Tous les documents relatifs au perfectionnement, antérieurs au 1^{er} janvier 1996, sont détruits.

3.7 Gestion du personnel: Cessation d'emploi

Les cessations d'emploi, antérieures au 1^{er} janvier 2000, sont détruites.

4.3 Matériel, équipement et fourniture: Acquisitions

Tous les documents concernant l'acquisition de matériel, d'équipements et de fournitures, antérieurs au 1^{er} janvier 2005, sont détruits.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant des dépenses relatives à la rénovation de l'Hôtel de ville et un emprunt de 50 000\$. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 07-201 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer l'entente avec le promoteur LANB Investissement inc. (9151-2822 Québec inc.) représenté par monsieur Nicolas Boucher, concernant le projet de développement de la rue du Flanc.

Rés. 07-202 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal paie la facture de Déneigement Daniel Lachance inc., au montant de 477,90\$, pour des travaux effectués dans la rue du Lac d'Argent. Ce montant sera payé à partir des montants perçus en vertu du règlement #93-301. Une subvention correspondant à 8.5% du coût de la facture est appliquée conformément à la politique municipale.

Rés. 07-203 Attendu qu'un projet de lotissement a été soumis sur le lot 382-P, dans le prolongement des rues des Lupins et des Delphiniums;

Attendu que la municipalité exige que le service d'égout pluvial soit installé dans les nouveaux développements desservis par les services d'aqueduc et d'égout sanitaire;

Attendu que les parties déjà réalisées des rues des Lupins et des Delphiniums ne sont pas pourvues de l'égout pluvial mais sont drainées par des fossés;

Attendu que les membres du conseil municipal jugent qu'il serait impensable de prolonger les rues des Lupins et des Delphiniums avec un égout pluvial pour qu'il se jette dans des fossés de rue en aval;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que le projet de développement de messieurs Sébastien Leboeuf et Stéphane Morin, sur le lot 382-P dans le prolongement des rues des Lupins et des Delphiniums, soit réalisé avec des fossés de rue plutôt qu'un égout pluvial.

Rés. 07-204 Attendu qu'un groupe de huit (8) pompiers a complété la formation « Niveau 1 » pour les pompiers à temps partiel, soit un minimum de 180 heures de formation;

Attendu que les quatre (4) officiers ont complété la formation « Profil 2 Gérer l'intervention » d'une durée de 195 heures;

Attendu que le conseil municipal a adopté, en 2002, un document de politique municipale de régie interne concernant le service incendie de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges qui prévoit l'attribution d'une récompense lorsque des pompiers franchissent des étapes importantes;

Attendu que le conseil municipal considère que la réussite du programme de formation constitue une étape importante;

Attendu que lors de la soirée des bénévoles organisée le 28 avril dernier, la municipalité a remis une récompense aux pompiers ayant réussi leur formation;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal entérine le versement d'une somme de 300 \$ à chacun des pompiers ayant obtenu leur « Niveau 1 » ainsi qu'à chacun des officiers ayant réussi leur « Profil 2 ». La liste des pompiers récompensés est la suivante :

	<u>Niveau 1</u>	<u>Profil 2</u>
Rock Lajeunesse	X	X
Bertrand Sylvain		X
Marc Racine	X	X
Daniel Lachance	X	X
Raynald Racine	X	
Germain St-Hilaire	X	
Dany Simard	X	
Yvan Lajeunesse	X	
Magella Tremblay	X	

Rés. 07-205 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal
 Journalier rappelle les journaliers qui ne sont pas déjà au travail dans l'ordre suivant :

Philippe Thivierge
 Robert Dupont
 Michaël Noël

Levée de l'assemblée à 21 heures 30.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.